



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Paris, le 18 avril 2013

YMAGIS LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR NYSE EURONEXT PARIS

Fourchette indicative de prix : entre 7,65€ et 9,35€ par action

YMAGIS, le spécialiste des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, annonce que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le 17 avril 2013 le visa n° 13-165 sur le prospectus relatif à son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris Compartiment C. A l'occasion de son introduction en bourse, YMAGIS vise à lever de l'ordre de 17 M€ de nouveau capital.

« Après une première étape franchie avec succès, nous ayant permis d'atteindre en un peu plus de cinq ans un chiffre d'affaires de près de 40 millions d'euros et une marge opérationnelle proche de 15%, nous disposons désormais d'une situation solide afin d'aborder sereinement une nouvelle étape de notre développement. Les fonds levés, dans le cadre de notre introduction en bourse, vont nous permettre à la fois de renforcer nos positions à l'international, mais également d'enrichir notre offre de produits et de services en apportant à nos partenaires producteurs, distributeurs et exploitants, les technologies numériques qui feront le cinéma de demain. Notre ambition à terme est de devenir le n°1 en Europe », précise Jean MIZRAHI, Président d'YMAGIS

L'industrie du cinéma vit une révolution numérique

La révolution que traverse l'industrie du cinéma avec le développement des technologies numériques et la disparition prochaine de la pellicule 35 mm bouleverse en profondeur les pratiques des professionnels du cinéma, de la production à l'exploitation des salles. Cette révolution est à l'origine de nouveaux services, de nouveaux métiers et de nouveaux produits, mais elle exige des professionnels d'investir, parfois lourdement, dans de nouveaux équipements et logiciels.

YMAGIS accompagne le cinéma européen dans son basculement vers le numérique

Le passage de l'ensemble de l'industrie cinématographique au numérique nécessitait la mise en place de solutions adaptées, notamment pour financer l'effort considérable d'investissement pour les salles de cinéma. Très tôt, YMAGIS a permis aux exploitants de cinéma de faire face à ces importants besoins d'investissement en leur proposant des solutions originales, couvrant tant le financement de leurs équipements que l'intégration des nouvelles technologies numériques

En cinq ans environ, plus de 170 exploitants européens (UGC, Cap Cinéma, Cinéville ou mk2 en France, CINEPLEX ou Yorck en Allemagne, Utopolis au Benelux, Ocine, Abaco, Neocine, Verdi Cinemas, Cinesur ou Alta en Espagne, ...) se sont tournés vers YMAGIS pour les accompagner dans la numérisation de plus de 2 700 salles en France, en Espagne, en Allemagne et au Benelux, dont plus de 2 200 déjà en opération. Ce portefeuille de clients vient de s'enrichir du réseau Cinesur en Espagne avec qui YMAGIS a signé un contrat d'accompagnement pour la numérisation de ses 11 cinémas, totalisant 125 salles.



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Dans le cadre de ce déploiement, des accords ont été conclus avec plus de 120 distributeurs de films et régies publicitaires actifs en Europe, parmi lesquels figurent les majors américaines (Walt Disney, Paramount Pictures, Sony Pictures, Warner Brothers, Universal Pictures, 20th Century Fox). Ces accords permettent, par la mise en place d'un mécanisme de paiement de droits de passage sur les écrans numériques, un financement des équipements dans des conditions économiques saines et profitables pour tous les acteurs.

YMAGIS s'est ainsi imposé au cœur de l'industrie du cinéma européen en nouant des relations étroites avec ses principaux acteurs.

Le spécialiste des services et des technologies numériques

Avec plus de 45% du chiffre d'affaires de l'exercice 2012 réalisé dans les solutions technologiques, l'intervention d'YMAGIS dépasse largement le cadre du financement.

Services à la production de longs métrages et à la distribution de contenus, développement de logiciels et déploiement de services à l'exploitation : YMAGIS s'est imposé en quelques années comme un partenaire technologique de premier plan en France et à l'International pour les professionnels de la filière cinématographique.

Grâce à ce champ d'intervention étendu, YMAGIS est devenu un peu plus de cinq ans après sa création un des acteurs de référence de la transition numérique en Europe, avec une position de leader dans plusieurs pays, dont la France.

Croissance et rentabilité : CA 2012 +53%, marge opérationnelle de 15%

En 2012, YMAGIS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 39,7M€, en hausse de +52,7% par rapport à 2011, et affiche une rentabilité opérationnelle de 14,9%. En France, le chiffre d'affaires a progressé de +38% à 24,5M€, et de +83% à 15,2M€ à l'international, qui représente déjà 38% de l'activité totale du groupe.

Ambition : devenir le n°1 européen des services et des technologies numériques pour l'industrie du cinéma

YMAGIS entend continuer d'accompagner les exploitants européens lors du prochain cycle de renouvellement de leurs équipements. Le groupe estime le marché à terme entre 3 500 à 5 000 installations par an en Europe, avec des premiers renouvellements attendus dès 2015.

En outre, YMAGIS souhaite étendre son champ d'intervention dans les services à l'exploitation (logiciels de billetterie, affichage digital dans les halls, services marketing, etc.) en capitalisant sur sa position incontournable dans les services et les technologies numériques de projection.

Enfin, le groupe compte renforcer ses services à la production et la distribution, notamment avec l'ouverture prochaine de deux nouveaux laboratoires à Berlin et Barcelone et la réalisation d'acquisitions d'opérateurs spécialisés.

YMAGIS inscrit son projet d'introduction en bourse dans le cadre de cette stratégie de développement avec l'ambition de devenir le n°1 européen des services et des technologies numériques pour l'industrie du cinéma.



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

MODALITES DE L'OPERATION

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes dans le public soit réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant :
 - un placement public en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie.

La diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P.1.2.1 et suivants du Livre II des Règles de marché de NYSE Euronext relatif aux règles particulières applicables aux marchés réglementés français. La répartition des Actions Offertes entre l'OPO, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (avant Clause d'Extension et Option de Surallocation).

Fourchette indicative de l'Offre

Entre 7,65 euros et 9,35 euros par action offerte.

Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 7,65 euros et 9,35 euros par action, fourchette déterminée et arrêtée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 16 avril 2013 et qui pourra être modifiée à tout moment jusqu'au 30 avril 2013 (et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre dans les conditions prévues au paragraphe 5.3.2 de la présente Note d'Opération). Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette dans les conditions précisées au paragraphe 5.3.2 de la présente Note d'Opération.

Cette fourchette indicative de prix a été arrêtée par le Conseil d'administration de la Société, au vu des conditions de marché prévalant à la date de sa décision. En cas de fixation du prix en dehors de la fourchette indicative de prix, les investisseurs sont invités à se reporter au paragraphe 5.3.2 de la présente Note d'Opération pour de plus amples détails sur la procédure de publication du Prix de l'Offre et des modifications relatives aux paramètres de l'Offre.

Taille initiale de l'Offre

L'offre de titres de la Société objet du présent document (l'« **Offre** ») porte sur :

- un maximum de 2 000 000 d'Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles ») ;
- un maximum de 400 000 Actions Existantes (tel que ce terme est défini ci-dessous), cédées par les Actionnaires Historiques (les « Actions Cédées Initiales »), selon la répartition décrite ci-après :
 - 20% par Ymagis Holdings ;
 - 40% par l'ensemble des fonds Odysée Venture ; et
 - 40% par l'ensemble des fonds OTC.



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, le nombre d'actions offertes pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15% du nombre cumulé des Actions Nouvelles et des Actions Cédées Initiales, soit un maximum de 360 000 Actions Cédées Complémentaires (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

Une Option de Surallocation portant sur un maximum de 15% du nombre cumulé des Actions Nouvelles, des Actions Cédées Initiales et des Actions Cédées Complémentaires, soit un maximum de 414 000 Actions Supplémentaires, sera consentie par les Actionnaires Historiques aux Chefs de File et Teneurs de Livre (l'« **Option de Surallocation** »).

Produits bruts de l'Offre et de l'Emission

Environ 20,4 millions d'euros dont 17,0 millions d'euros au titre d'augmentation de capital et 3,4 millions d'euros au titre de cessions d'actions existantes, pouvant être porté à 27,0 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation constituées exclusivement de cessions d'actions existantes (sur la base du milieu de la fourchette indicative, soit 8,50 euros)

Produits nets estimés de l'Offre et de l'Emission

Environ 18,2 millions d'euros dont 14,9 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital et 3,3 millions d'euros au titre de cessions d'actions existantes) pouvant être porté à 24,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation constituées exclusivement de cessions d'actions existantes (sur la base du milieu de la fourchette indicative, soit 8,50 euros)

Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagements de conservation des actionnaires financiers : 100% pendant 180 jours, 80% pendant 270 jours, 60% pendant 360 jours ; et
- Engagement de conservation des principaux membres de l'équipe de management : 360 jours.

Calendrier indicatif de l'opération

17 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Visa AMF sur le prospectus
18 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du Placement Global et de l'Offre Publique (l'OPO) • Avis de NYSE Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO • Publication du communiqué de presse annonçant l'Offre
29 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture du Placement Global et de l'Offre Publique à 17h
30 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation du prix de l'Offre • Avis de NYSE Euronext relatif au résultat de l'Offre • Communiqué de presse sur le résultat de l'Offre • Première cotation des actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris
6 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement / livraison des titres
7 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Début des négociations sur NYSE Euronext
30 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Caractéristiques des titres YMAGIS

- Libellé : YMAGIS
- Code ISIN : FR0011471291
- Mnémonique : MAGIS

Intermédiaires financiers et conseils

Les partenaires de l'opération



Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par les Autorités des marchés financiers le 17 avril 2013 sous le numéro 13-165, composé du document de base enregistré le 9 avril 2013 sous le numéro I. 13-012, et d'une note d'opération, sont disponibles sans frais auprès d'YMAGIS (106-108 rue La Boétie 75008 Paris), ainsi que sur les sites Internet d'YMAGIS (www.ymagis.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

YMAGIS attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré par les Autorité des marchés financiers et plus particulièrement sur les facteurs de risques suivants :

- De nouvelles solutions de financement pourraient apparaître suite à l'arrêt programmé du système de VPF, notamment pour financer le renouvellement des équipements numériques ; et
- Risques liés aux engagements hors bilan générés par l'activité Tiers Collecteur.

ainsi que sur les facteurs de risques liés à l'Offre décrits au chapitre 2 de la Note d'Opération.

A PROPOS D'YMAGIS :

Créée en 2007 et contrôlée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, YMAGIS (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. YMAGIS apporte ses services aux producteurs, aux distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires et aux exploitants de cinéma, afin d'assurer une transition harmonieuse de leurs activités du 35mm au numérique, d'en maîtriser les coûts et d'en tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier. L'offre d'YMAGIS couvre deux pôles d'activité : la gestion des VPF (Virtual Print Fees ou frais de copie virtuelle) et les services aux exploitants et aux producteurs / distributeurs : vente et installation d'équipements pour les cinémas, maintenance et infogérance des matériels de projection numérique, location de lunettes 3D actives, préparation et distribution des DCP/KDM, et postproduction. Le laboratoire numérique d'YMAGIS livre ainsi chaque semaine aux salles de cinéma des milliers de DCP et de KDM pour le compte de ses clients distributeurs.

CONTACTS

YMAGIS

Jean-Marie DURA
Directeur général délégué
Tel : +33 1 79 97 78 67
Email : investisseurs@ymagis.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Charlène MASSON (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : ymagis@actifin.fr

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Aucune offre d'actions n'est faite, ni sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'AMF sur un prospectus



Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions YMAGIS aux Etats-Unis. Les actions YMAGIS ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. YMAGIS n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis.